

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
18 JUIN 2014

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 27 titulaires
16 suppléants

Délibération n°242 du Comité syndical

5. Compte de gestion 2013

Le Compte de gestion, qui suit la clôture de l'exercice 2013, a été produit par le comptable le 13 février 2014, pour être présenté à l'assemblée délibérante qui arrête les comptes. Les chiffres concordent avec ceux du Compte administratif. Le Comité syndical doit délibérer sur l'approbation de ce Compte de gestion.

Vu les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat mixte, ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013,

Vu les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2013, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes, déclare que le compte de gestion n'appelle aucune observation ni réserve.

Constatant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président et les écritures du compte de gestion du receveur des finances

*Le Comité syndical,
Sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

ADOPE le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2013 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le **- 2 JUIL. 2014**

La publication le **- 2 JUIL. 2014**
Strasbourg, le **- 2 JUIL. 2014**

Le Président
Jacques BIGOT